SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence du maire, Grégory BERTRAND

PRÉSENTS : M. BERTRAND, LA VAULLEE, PRINCIPATO, HOELTER, ATALAND, BARDOT, BERTONCINI, Mmes MEZZATESTA, KNAFF, REINA, KUCA, LURION, CHIARADIA.

ABSENTS EXCUSÉS : M. GIRARD donne procuration à Mme MEZZATESTA
Mme GARCIA donne procuration à Mme KUCA
M. FEDERSPIEL donne procuration à M. PRINCIPATO
Mme MICHALSKI donne procuration à M. HOELTER
Mme MATZ donne procuration à Mme KNAFF
M. HOFFMANN donne procuration à M. BARDOT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme REINA Sandrine

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation compte-rendu de la réunion du 1er juillet 2026
2. Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 1er juillet 2026 qui est adopté, à l'unanimité.

INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Le maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406bis du Code Général des Impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 H 00

Grégory BERTRAND, maire	
Mme REINA Sandrine, secrétaire de séance	